

CLALINFORMO

LA DME



N°86

de octobre
à décembre

93

Publication gratuite réservée au personnel
du CLAL

Sommaire



1 La DME

14 Chef de projet informatique

23 La bague

6 Une mine d'or en France



10 Coclico

20 Fontenay : Métamorphoses

24 Fontenay : campagne anti-bruit

25 parlons-en



Directeur de la publication : M. MASOUNAVE

Rédacteur en chef : A. LAPOSTOLLE

Correspondants : P. TRIGALO, et B. VERNIERES.

Photos : Correspondants, ROGER-VIOLLET.

Références Bibliographiques : Mines d'or par PC. GUIOLLARD.

Maquette : DDDP
Illustrations : D. SUTTER
Impression : ROZIER

REPRODUCTION INTERDITE SANS AUTORISATION

CLAL-INFO est une réalisation de la Direction des Ressources Humaines

29 carnet

LA DIRECTION DES METAUX (DME)

Nous savons tous que le CLAL transforme des métaux précieux ou des métaux nobles. Mais nous savons aussi que notre pays ne produit pas ces métaux. Il faut s'approvisionner sur les marchés étrangers. Cela nécessite un savoir faire précis et la connaissance de nombreuses informations. Patrice Léger, le Directeur de DME nous en présente les différentes facettes.

CLAL Info : Quelles sont les principales missions de DME?
PL. La mission première de DME est d'assurer les approvisionnements en métaux, précieux ou non, nécessaires à l'activité de la société. A partir de là, se greffent un certain nombre de missions satellites, complémentaires que l'on peut résumer de la façon suivante :

- arbitrage quotidien entre les quantités vendues et les quantités achetées (et inversement). DME veille à ce que les quantités achetées et les quantités ven-

dues soient tous les jours équivalentes pour respecter le principe fondamental du maintien du stock constant.

- effectuer des opérations de change. Les achats et les ventes se faisant essentiellement en dollars, DME est amené à effectuer des opérations de change de cette devise de façon à régler les fournisseurs ou à vendre les devises attendues des clients. Par extension de cette activité propre à DME, le service assure l'intégralité des opérations de change de devises pour l'ensemble des divisions.

- la gestion quotidienne des stocks des métaux physiques existants au sein de la société, particulièrement dans les usines, et la répartition de ces métaux entre les différents besoins exprimés par les uns et les autres.

- l'appui des divisions auprès de leurs clients en ce qui concerne les marchés des métaux, les contrats de vente des métaux et les différentes techniques que l'on peut proposer aux clients. Pour assurer cette dernière fonction multiple, DME reste en permanence à l'écoute des marchés pour récolter des informations sur les métaux et les répercuter sélectivement sur les divisions. Pour ce faire, DME renseigne des pages d'applications informatiques tout au long de la journée de façon à ce que les opérateurs commerciaux ou administratifs aient l'information en temps et en heure.

DME propose aux responsables



concernés des divisions les techniques les plus sophistiquées au niveau des métaux précieux, des options d'achat ou de vente de métaux, des prêts de métaux. A la demande des divisions, DME peut conseiller leurs clients sur les avantages qu'ils pourraient retirer à utiliser telle ou telle de ces techniques dans le cadre de leurs besoins.

• gestion quotidienne de la trésorerie de la société. DME a accueilli récemment la trésorerie francs qui devient de moins en moins indépendante de la trésorerie devises déjà gérée par DME.

Nous devons cette évolution à la suppression de la réglementation des changes effective depuis quelques années. Depuis la fin de la dernière guerre, la France vivait sous le régime d'une réglementation des changes extrêmement stricte qui interdisait de conserver des devises ; il y avait obligation de vendre les devises que l'on recevait en paiement de nos exportations et nous étions contraints d'acheter sur le marché de Paris les devises nécessaires au paiement de nos fournisseurs étrangers. Le franc étant la seule devise acceptée en France nous devions convertir toutes les devises en francs et gérer la trésorerie en francs. Aujourd'hui nous sommes autorisés à facturer les clients français en devises et à être payés en devises par les clients français. Nous pouvons aussi réaliser des échanges entre devises comme par exemple vendre les yens à recevoir d'un client pour acheter les dollars à verser au fournisseur.

CI : la déréglementation vous a donc apporté souplesse et efficacité ?

Effectivement, à contexte nouveau, réactions nouvelles ! Il a fallu nous adapter pour utiliser

toutes les possibilités offertes par ce changement mais nous devons rester très vigilants sur le plan de la rigueur afin d'éviter tout risque spéculatif. A l'époque de la réglementation des changes nous devions décliner des opérations parce que nous n'étions pas compétitifs par rapport à certains de nos confrères étrangers. Il est évident que l'obligation de repasser par le franc, donc de vendre une devise au cours le plus bas puisque nous étions vendeurs et d'en racheter une autre au cours le plus haut puisque dans ce cas nous devenions acheteurs, créait des distorsions et nous handicapait face à nos concurrents. Aujourd'hui cette contrainte ayant disparu nous sommes ramenés dans les mêmes conditions que nos confrères et nous pouvons nous replacer dans la compétition avec nos arguments techniques.

• dernière mission enfin, qui est devenue moins significative en volume mais non moins importante depuis le 1er janvier 1993 : assurer les opérations de douanes pour l'ensemble des divisions.

En réalité, l'ouverture du grand marché européen a fait disparaître toute l'activité import-export avec les autres pays de la communauté européenne. Nous conservons l'appui logistique des divisions au niveau de l'administration de l'export sur les pays tiers hors CEE plus toute la partie conseil en matière douanière et contrôle des transitaires et des intermédiaires. La réduction considérable du volume des opérations douanières nous a amenés à faire disparaître cette activité que nous assurions jusqu'alors et à la confier à des prestataires extérieurs.

Néanmoins cette redistribution des tâches ne supprime pas



P. Léger le directeur de DME



D. Lecomte



B. Letenneur



D. Julienne

assurent, entre autres, les opérations d'achats, ventes et emprunts de métaux, de gestion des dépôts qui nous sont faits par les traders des banques étrangères plus la gestion de la position métaux quotidienne.



N. Lirathni

gèrent la trésorerie. D. Arnould traite en plus les opérations de change de devises.



D. Arnould



JM. Loi

est conseil en matière douanière et effectue le contrôle permanent des opérations douanières. C'est lui qui entretient les relations avec l'administration des douanes.



JP. Lazarek surveille la gestion quotidienne des stocks physiques des métaux précieux.

